



# Pro Plex<sup>®</sup> 450

## PRO PLEX 450

contient du prochloraze (CAS n°67747-09-5) et du xylène (CAS n°1330-20-7).

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400/H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Autorisation de Vente No: 2010610

Concentré émulsionnable (EC) Principe  
actif: 450 g/L  
(42.3 % m/m) de PROCHLORAZE

### Fongicide de végétation sur maladies des cultures de céréales.

RÉSERVÉ À UN USAGE  
STRICTEMENT  
PROFESSIONNEL

Voir les conseils d'utilisation de  
cette étiquette pour les éléments  
suivants : consignes de sécurité,  
dose maximale individuelle de  
produit, dernier délai d'application  
et autres restrictions spécifiques.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT  
L'EMPLOI. NE PAS UTILISER  
POUR UN AUTRE USAGE QUE  
CEUX PRÉCONISÉS.  
RESPECTER LES BONNES  
PRATIQUES

**STOCKER À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 0°C**

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Détenteur de l'AMM : Barclay Chemical Ltd.,  
Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande.  
Proplex est un marque déposée de Barclay Chemicals (R&D) Ltd.  
Copyright © Barclay Chemicals (R&D) Limited 2015

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte agréé des déchets dangereux, conformément à la réglementation locale.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur la parcelle : 24 heures

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels : consulter notre site internet [www.barclay.ie](http://www.barclay.ie)



<b>USAGES:</b>					
Culture	Organisme nuisible	Dose homologuée	Spécifications d'usage	DAR(enjours)	Précautions à prendre pour l'environnement (ZNT, ...)
Blé	Piétin-verse *	1.33 L/ha	Stade début montaison, pour prévenir et contrôler le piétin verse	60	---

\* attention à certaines souches résistantes.

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

#### **Précautions d'emploi**

Conserver uniquement le PRO PLEX 450 dans son emballage d'origine, bien fermé, à l'abri de la lumière et à température ambiante. Le fabricant garantit uniquement la qualité du produit. Ne pouvant contrôler l'application et l'emploi, il ne peut garantir les résultats et n'accepte aucune responsabilité pour les dégâts qui pourraient provenir de l'application.

#### **Application**

PRO PLEX450 doit être appliqué en suivant les règles de bonne pratique agricole, avec un matériel de pulvérisation en bon état, équipé de buses appropriées en utilisant des volumes d'eau pouvant varier de 150 L/ha à 400 L/ha, pour éviter les dérives pouvant réduire la qualité de la pulvérisation. Ne pas traiter avec PRO PLEX 450 sur végétation trop mouillée, ou avec un risque imminent de pluie. Le délai de 3 heures avant une pluie est considéré comme nécessaire à une bonne efficacité.

#### **Compatibilité**

Seuls peuvent être mis en oeuvre les mélanges ayant fait l'objet d'un enregistrement provisoire ou d'une autorisation. Consulter le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

PRO PLEX 450 est compatible avec la plupart des fongicides et insecticides connus, toutefois, tous les mélanges n'ayant pu être testés, il est recommandé de faire un test de compatibilité au préalable qui reste sous la responsabilité de l'utilisateur. De plus le mélange sera appliqué immédiatement après adjonction des différents produits dans la cuve de pulvérisation.

#### **Préparation de la bouillie**

Mettre la quantité souhaitée de PRO PLEX 450 dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau, actionner la pompe de mélange et terminer le complément d'eau, après avoir mis le système de mélange en fonctionnement. En aucun cas le produit ne doit séjourner dans la cuve sans agitation, et il sera stocké hors de la cuve en cas d'impossibilité d'application pour quelque cause que ce soit.

#### **Nettoyage du pulvérisateur**

Selon les bonnes pratiques agricoles, le pulvérisateur doit avoir été nettoyé avant la pulvérisation de PRO PLEX 450, et également après la pulvérisation en utilisant un produit de nettoyage autorisé. Rincer les bidons, verser dans la cuve de pulvérisation et épandre les reliquats sur la parcelle traitée.

#### **Élimination**

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.